



Séance extraordinaire du 7 novembre 2022

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 7 novembre 2022 à 20h41, au lieu ordinaire des séances, soit l'Espace Culturel Jean-Pierre Ferland de Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse: Sonia Desjardins

Mesdames les conseillères : Marie-Michèle Paradis
Denyse Riquier

Messieurs les conseillers : Michel Mondoux
Sébastien Houle
Yvan Lapointe
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame Sonia Desjardins, mairesse, et renoncent à l'avis de convocation.

Est aussi présente, Mme Lucie Poulette, greffière par intérim

Ouverture de la séance

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 20 H 41.

(1) Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Zone-Ados-Nombre d'heures «Agent d'animation de milieu»
3. Période des questions
4. Levée de l'assemblée

2022-11-304

(1) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon,
Appuyé par monsieur Yvan Lapointe,

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote et la résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-11-305

(2) Zone Ados- Nombre d'heures «Agent d'animation de milieu»

Il est proposé par monsieur Sébastien Houle,

Appuyé par Monsieur Michel Mondoux,

De modifier la résolution 2022-11-302 en engageant le nombre d'employés requis et de payer selon les heures nécessaires pour le projet Zone Ados, tout en respectant l'entente conclue et sans dépasser le budget autorisé.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité

(3) Période de questions

Aucune question.

2022-11-306

(4) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Yvan Lapointe

Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu de lever la séance à 20h42.

Madame la mairesse demande le vote;

La résolution est adoptée à l'unanimité

Sonia Desjardins
Mairesse

Lucie Poulette
Directrice générale et greffière trésorière par intérim

Je, Sonia Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sonia Desjardins, mairesse